



### Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale<sup>1</sup>

CF: 2053

Nom de l'établissement : CO de Bois-Caran

Adresse de l'établissement: Ch. de Bois-Caran 40

Date dernière mise à jour: 22.07.2015

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque
Sous-sol	Couloir principal	Bouchon de calorifugeage en plâtre	2018	
Sous-sol	Labo photo	Revêtement de sol coulé beige	2018	
Rez inférieur	WC n° 1	Cloisons en fibrociment	2018	
Rez inférieur	WC n° 2	Cloisons en fibrociment	2018	
Rez inférieur	Douche n°1	Cloisons en fibrociment	2018	
Rez inférieur	Douche n°2	Cloisons en fibrociment	2018	
Rez inférieur	Douche n°3	Cloisons en fibrociment	2018	
Rez supérieur	WC femmes	Cloisons en fibrociment	2018	
Rez supérieur	WC hommes	Cloisons en fibrociment	2018	
Rez supérieur	Préau couvert	Peinture noire bitumineuse sur calorifugeage	2018	
1er	WC hommes	Cloisons en fibrociment	2018	
1er	Couloir n° 2	Peinture noire bitumineuse sur calorifugeage	2018	
1er	WC femmes	Cloisons en fibrociment	2018	
1er	Salle de dessin n° 4	Revêtement de sol coulé beige moucheté	2018	
2ème	Couloir n°1	Peinture noire bitumineuse sur calorifugeage	2018	
2ème	Labo n°1	Revêtement de sol coulé beige moucheté	2018	
2ème	Labo n°2	Revêtement de sol coulé beige moucheté	2018	
2ème	WC hommes	Cloisons en fibrociment	2018	



2ème	WC femmes	Cloisons en fibrociment	2018	
3ème	E3_3	Panneau électrique en fibrociment	<b>2013</b>	<b>Assaini</b>
3ème	WC	Cloisons en fibrociment	2018	
3ème	E3_8	Revêtement de sol coulé beige moucheté	2018	
3ème	E3_10	Cloisons en fibrociment	2018	

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.  
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.